

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 janvier 2016**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°3
EQUIPEMENTS ET VÉHICULES COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILLOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations :

Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Christophe GAUX, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET

Excusés :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Alexis PESCHER

Absents :

M. Gérard CABELLO, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,

Considérant que les services de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault sont équipés de véhicules, de containers Ordures Ménagères, de bennes et de micro bennes dont l'amortissement est réalisé sur 5 ou 10 ans,

Considérant que la fréquence et les contraintes d'utilisation rendent nécessaire de remplacer le matériel suivant ce rythme pour éviter un gonflement des frais d'entretien et de réparation,

Considérant que ce projet s'inscrit dans les axes et objectifs suivants du Projet de Territoire :

Axe I « Bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré » / Objectif stratégique « Avoir un territoire moderne, soucieux de l'environnement tout en gardant son identité propre » et objectif intermédiaire « Préserver l'environnement »,

Considérant que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan,

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°3 modifiée d'un montant total de 1 741 245€ concernant l'équipement et les véhicules de la communauté de communes de la manière suivante :

* Renouvellement des véhicules pour le service Ordures Ménagères :

o Coût total : 1 165 148€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 21-2182-812 (Budget annexe SOM)

- * Renouvellement des véhicules de service du siège de la CCVH :
 - o Coût total : 215 927€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 21-2182-020 (Budget principal)
- * Achat de containers pour le service Ordures Ménagère :
 - o Coût total : 360 170€
 - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - o Financement par autofinancement/emprunts
 - o Imputation budgétaire : 21-2188-812 (Budget annexe SOM)

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	CP 2013 réalisé	CP 2014 réalisé	CP 2015 réalisé	RAR2015	CP 2016	Recettes	Evolution/AP initiale
21-2182-812 BA SOM	1 165 148	14 937	389 744	158 585	228 460	29 457	0	83 965	260 000	0	-514 852
21-2182-020 Budget Principal	215 927	0	89 530	85 190	0	3 906	7 301	0	30 000	0	10 927
21-2188-812 BA SOM	360 170	47 108	36 059	32 273	68 134	52 587	49 757	14 252	60 000	0	30 170
Total	1 741 245	62 045	515 333	276 048	296 594	85 950	57 058	98 217	350 000	0	-473 755

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 1245 le 26/01/16
 Publication le 26/01/16
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le 26/01/16
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160125-lmc176048-DE-I-I
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

